

Département
de la MOSELLE
Arrondissement
de SARREBOURG

Commune de REDING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/46

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 06 décembre 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 15

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Alexandre RIESE,
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROEHLICHER, Sylvie SEYER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Karine FISCHER, Laurence HOFFMANN-MARCHAL
Membres absents excusés : MM. Jean-Claude ROTH, Olivier GROSSE
Mmes Josiane SCHWEY, Elisabeth BOURGEOIS

Adhésion à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF 57)

La Commune de REDING et la CAF de la Moselle ont établi conjointement un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la Commune en direction de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité par la Maison de l'Enfance « les Coccinelles », multi-accueil regroupant à l'époque Crèche-Halte garderie et accueil périscolaire. Le premier CEJ signé avec la CAF date de 2006, la convention actuelle arrive à échéance fin 2021.

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ. Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement présenté comme plus ambitieux entre la CAF et les collectivités locales car il couvre tous les champs d'intervention en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé. C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle renforce le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, accès au droits, etc

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

La signature de la CTG est nécessaire pour continuer à bénéficier du soutien et des aides financières de la CAF comme la prestation de service, à la disparition du CEJ.

Aussi, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commune de REDING et la CAF de
un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien
sur la Commune en direction de la petite enfance / jeunes
l'Enfance « les Coccinelles » et désormais le périscolaire « les Loustics »,

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 057-215705666-20211206-2021_DCM_46-DE

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de poursuivre le partenariat existant avec la CAF de la Moselle, dans une démarche plus collaborative en incluant la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et les autres Communes signataires,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Art. 1 : d'approuver l'adhésion de la Commune de REDING à la Convention Territoriale Globale (CTG),

Art. 2 : d'autoriser le Président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud à signer le contrat de convention et tous documents s'y rapportant.

Art. 3 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces du dossier.

Réding, le 07 décembre 2021
Le Maire de Réding

Denis LOUTRE

